

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA MVILA

COMMUNAUTE URBAINE
D'EBOLOWA

CIPM



SOUTH REGION

MVILA DIVISION

EBOLOWA CITY COUNCIL

IPC

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°014/AONO/CUE/CIPM/2022 DU 14 septembre 2022 POUR LA PREMIERE PHASE
DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MARCHANDES DE
L'HOTEL DE VILLE D'EBOLOWA PHASE I- DÉPARTEMENT DE LA MVILA**

1. Objet de l'appel d'Offres.

Le **Maire de la ville d'EBOLOWA, Maître d'Ouvrage/Autorité Contractante**, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la construction des infrastructures marchandes de l'hôtel de ville d'Ebolowa phase I.

Consistance des travaux

Les **prestations** comprennent les **opérations** suivantes :

a) -Pour le bâtiment principal :

- Travaux préliminaires ;
- Fondations ;
- Maçonnerie ;
- Elévation ;
- Couverture ;
- Faux – plafond ;
- Charpente ;
- Couverture.

b)- Pour la salle des actes:

- Les terrassements (les fouilles en puits et en rigole) ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – Elévations ;
- La charpente couverture.

2. Participation.

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises des travaux publics de droit camerounais installées au Cameroun et spécialisées dans l'exécution des travaux de bâtiments et travaux publics.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle (s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

3. Financement.

Le projet de construction des infrastructures marchandes de l'hôtel de ville d'Ebolowa phase I est financé par les ressources FEICOM/COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA à hauteur de **498 738 679** (Quatre cent quatre vingt dix huit millions sept cent trente huit mille six cent soixante dix neuf) francs FCFA TTC.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu auprès de l'Autorité Contractante (COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA – Secrétariat Général) sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **deux cent mille (200.000) francs CFA** à la **Recette Municipale de la COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA**.

4. Cautionnement provisoire.

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie bancaire de soumission) établi, selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère des Finances et dont le montant est de **9 974 000 (Neuf Millions Neuf cent Soixante quatorze mille francs CFA)**.

L'absence du cautionnement provisoire entraîne à l'ouverture, le rejet systématique des Offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

5. Présentation des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci -après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleurs autres que le blanc.

6. Dépôt des offres.

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (7) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devra être déposée contre décharge sous plis fermé, **au Cabinet du Maire de la Ville d'EBOLOWA** au plus tard **le 12 octobre 2022 à 12 heures précises** et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/AONO/CUE/CIPM/2022 DU 14 septembre 2022 POUR LA PREMIERE PHASE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MARCHANDES DE L'HOTEL DE VILLE D'EBOLOWA
PHASE I- DÉPARTEMENT DE LA MVILA**

7. Ouverture des offres.

La Commission interne de passation des marchés publics de la COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA procèdera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants

dûment mandatés, qui souhaitent y assister, le 12 octobre 2022 à partir de 13 heures dans la Salle de réunions de l'hôtel de Ville de la Communauté Urbaine d'EBOLOWA .

8. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (25) jours ouvrables** aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

9. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **cinq (05) mois calendaires**. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et suggestions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, **lui-même soumis à la non objection préalable du bailleur de fonds (FEICOM)**.

10. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Vérification des dossierstchniques dessoumissionnaires dont les offres administratives seront jugées conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

10.1- Critères éliminatoires

a) Portant sur les pièces administratives

- Dossier incomplet ou pièces non conformes, (Article 92 (9) du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics).
- Absence de caution de soumission.
- Pièce falsifiée (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux).
- Non justification d'une attestation de ligne de crédit d'au moins deux cent millions (200 000 000) Fcfa

NB : Tous ces éléments feront objet de vérification par le Maître d'ouvrage avant l'attribution.

b) Portant sur l'Offre technique

- Fausse déclaration, documents falsifiés ;
- Absence dans l'offre technique dans la liste du matériel d'un camion bétonnière d'au moins 8 m³ en propre ;
- Non satisfaction, au moins, à **80%** des critères essentiels ;
- Absence d'au moins cinq (05) expériences réussies comme titulaire principal dans l'exécution des travaux d'infrastructures (bâtiments au moins R+1) au cours des deux (02) dernières années (2020, 2021 et ou projet encours 2022 réceptionnés au moins à 80%).

c) Portant sur l'Offre financière

- Offre financière incomplète.
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.
- Absence d'un sous-détail de prix

10.2 - Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base de critères essentiels qui seront appliqués sur cinq composantes de l'offre technique présentées dans le tableau ci-dessous :

N°	Composantes de l'offre technique	Nombre de critères à appliquer
1	La connaissance du site	01
2	Le personnel d'encadrement de l'entreprise	07
3	Les références techniques	11
4	Les moyens techniques et matériels	19
5	La méthodologie d'exécution	02
Nombre de critères		40

11. Attribution du Marché

Le **Maire de la ville d'EBOLOWA**, Autorité Contractante, attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

12. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de cent vingt (**120**) **jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

13. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours aux heures ouvrables auprès de la COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA – Cabinet du Maire de la Ville tél : 693 54 05 30.

NB : Par ailleurs, pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP.

Ampliations :

EBOLOWA, le 14 SEPT 2022

Le Maire de la Ville d'EBOLOWA

